REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3278

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Givors - Lyon - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Participation de la Métropole de Lyon à la communication sur les sites faisant l'objet d'un projet de renouvellement urbain - Attribution des participations pour l'année 2025

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction de la politique de la ville et des territoires de projet

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bertrand Artigny

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3278

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Givors - Lyon - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Participation de la Métropole de Lyon à la communication sur les sites faisant l'objet d'un projet de renouvellement urbain - Attribution des participations pour l'année 2025

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction de la politique de la ville et des territoires de projet

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La délibération du Conseil n° 2022-1435 du 12 décembre 2022 a précisé les principes de la participation de la Métropole aux dépenses de communication pour les sites faisant l'objet d'un projet de renouvellement urbain. La participation de la Métropole a pour objectif d'assurer une visibilité des opérations menées, de permettre une information fiable et continue des habitants des sites concernés et de permettre leur compréhension du projet global de renouvellement urbain.

II - Les Modalités générales de participation de la Métropole à la communication sur les sites faisant l'objet d'un projet de renouvellement urbain

Comme indiqué dans la délibération susvisée, les actions de communication au titre du NPNRU sont co-mandatées et co-financées par les Communes, la Métropole ainsi que par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), voire la Banque des territoires sur certains sites.

Les dépenses de communication engagées par les Communes au titre de l'année 2025 pour les sites en renouvellement urbain ont fait l'objet d'une consolidation par les équipes projet politique de la ville.

Pour 2025, le co-financement des dépenses de communication, entre la Métropole, les Communes, l'ANRU et la Banque des territoires se répartit de la manière suivante :

Commune	Plan de financement				
	Dépenses prévisionnelles en 2025 (en € TTC)	Subvention indicative ANRU et Banque des territoires (si conventionnée) (en € net de taxes)	Subvention indicative Banque des territoires (en € net de taxes)	Participation Métropole (en € net de taxes)	Reste à charge Ville (en € TTC)
Bron	13 630	1 480	0	6 075	6 075
Givors	10 500	2 980	0	3 760	3 760
Lyon	42 190	0	0	21 095	21 095
Rillieux-la-Pape	68 700	0	0	34 350	34 350

Commune	Plan de financement				
	Dépenses prévisionnelles en 2025 (en € TTC)	Subvention indicative ANRU et Banque des territoires (si conventionnée) (en € net de taxes)	Subvention indicative Banque des territoires (en € net de taxes)	Participation Métropole (en € net de taxes)	Reste à charge Ville (en € TTC)
Saint-Fons	4 800	1 070	480	1 625	1 625
Saint-Priest	45 410	2 110	0	21 650	21 650
Vaulx-en-Velin	9 600	2 500	0	3 550	3 550
Vénissieux	36 280	5 190	6 280	12 405	12 405
Total	**231 110**	**15 330**	**6 760**	**104 510**	**104 510**

La participation de la Métropole aux dépenses de communication des sites faisant l'objet d'un projet de renouvellement urbain donne lieu à des conventions formalisées entre les Communes et la Métropole. Ces conventions déterminent les modalités de versement et de publicité obligatoire relative à une opération bénéficiant de participation publique ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le montant prévisionnel de dépenses 2025 des actions de communication sur les sites faisant l'objet d'un projet de renouvellement urbain, à hauteur de 231 110 €, cofinancés de la manière suivante :

- 104 510 € par la Métropole,
- 15 330 € par l'ANRU,
- 6 760 € par la Banque des territoires,
- 104 510 € par les Communes concernées,

b) - les conventions financières à conclure avec l'ensemble des communes et entités concernées.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide le remboursement aux communes, pour un montant prévisionnel global maximum de 104 510 €, réparti de la manière suivante :

- 6 075 € au profit de la Ville de Bron,
- 3 760 € au profit de la Ville de Givors,
- 21 095 € au profit de la Ville de Lyon,
- 34 350 € au profit de la Ville de Rillieux-la-Pape,
- 1 625 € au profit de la Ville de Saint-Fons,
- 21 650 € au profit de la Ville de Saint-Priest,
- 3 550 € au profit de la Ville de Vaulx-en-Velin,
- 12 405 € au profit de la Ville de Vénissieux.

4° - La somme à payer en fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2026 - chapitre 011 - opération n° 0P17O5470.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20251215-343822-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 décembre 2025
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025